

NOTE D'INFORMATION

RÉSULTATS PARTIELS CE1D - CESS 2016 ET RECOURS CEB

L'Administration générale de l'Enseignement vous prie de trouver ci-dessous les premiers résultats relatifs aux épreuves externes communes certificatives conduisant à l'obtention du CE1D et du CESS de juin 2016.

Attention, les taux de réussite du CE1D et du CESS 2016 peuvent encore évoluer suite à la réception des derniers résultats ; en effet dès leur réouverture les écoles n'ayant pas communiqué l'entièreté de leurs résultats seront recontactées afin de les collecter.

CE1D

Les résultats suivants concernent les élèves de 2^e années commune et complémentaire qui ont présenté les épreuves de juin 2016 en sciences, mathématiques, français, et en langues modernes.

Pour rappel, le conseil de classe doit considérer que les élèves sont compétents dans la discipline concernée lorsque ceux-ci atteignent un score supérieur ou égal à 50%.

CE1D sciences (résultats concernant 88% des élèves)

74,7% des élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire ont réussi l'épreuve. Le score moyen s'élève à 59,3%.

En 2015, suite à sa divulgation sur les réseaux sociaux, l'épreuve de sciences avait été annulée.

CE1D mathématiques (résultats concernant 91,3% des élèves)

53,5% des élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire ont réussi l'épreuve. Le score moyen s'élève à 50,6%.

En septembre 2015, le taux de réussite définitif de l'épreuve (résultats concernant 99% des élèves) était de 56,4% avec un score moyen atteint par les élèves de 52,4%.

CE1D français (résultats concernant 89,5% des élèves)

86,5% des élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire ont réussi l'épreuve. Le score moyen s'élève à 67,0%.

En septembre 2015, le taux de réussite définitif de l'épreuve (résultats concernant 98,2% des élèves) était de 73,9% avec un score moyen atteint par les élèves de 59,9%.

CE1D langues modernes (résultats concernant 87,4% des élèves)

62% des élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire ont réussi l'épreuve. Le score moyen s'élève à 55,1%.

En 2015, suite à sa divulgation sur les réseaux sociaux, l'épreuve de langues modernes avait été annulée.

CESS

Les épreuves CESS sont obligatoires depuis 2015, toutefois elles n'évaluent qu'une partie des disciplines concernées.

Pour rappel, le conseil de classe doit considérer que les élèves maîtrisent la ou les compétence(s) attendue(s) dans la discipline concernée lorsque ceux-ci atteignent un score supérieur ou égal à 50%.

CESS histoire

Le CESS-HISTOIRE évaluait cette année la compétence de critique et était destiné aux élèves de 6^e générale et de 6^e technique et artistique de transition.

À ce jour, l'Administration a reçu 86,5% des résultats d'élèves.

En regard du taux de remontée des résultats, 88% des élèves ont réussi l'épreuve en atteignant au moins un score de 50%. Le score moyen s'élève à 69,1%.

En 2015, suite à sa divulgation sur les réseaux sociaux, l'épreuve d'histoire avait été annulée.

CESS français

Le CESS-FRANÇAIS **TRANSITION** portait sur la lecture de textes informatifs et la synthèse. Il était destiné aux élèves de 6^e générale et de 6^e technique et artistique de transition.

À ce jour, l'Administration a reçu 83% des résultats d'élèves.

En regard du taux de remontée des résultats, 90,4% des élèves ont réussi l'épreuve en atteignant au moins un score de 50%. Le score moyen s'élève à 72,3%.

En septembre 2015, sur un taux de remontée de 96% des résultats des élèves, le taux de réussite définitif était de 89,2% avec un score moyen atteint par les élèves de 68,3%.

Le CESS-FRANÇAIS **QUALIFICATION** portait également sur la lecture de textes informatifs et la synthèse. Il était destiné aux élèves de 6^e technique et artistique de qualification et de 7^e professionnelle.

A ce jour, les écoles ont communiqué 74,4% des résultats à l'Administration.

En regard du taux de remontée des résultats, 82,3% des élèves ont réussi l'épreuve en atteignant au moins un score de 50%. Le score moyen s'élève à 64%.

En septembre 2015, sur un taux de remontée de 90,1% des résultats des élèves, le taux de réussite définitif était de 88,3% avec un score moyen atteint par les élèves de 66%.

Recours CEB

Le nombre de recours introduits à ce jour s'élève à 102.
Pour rappel, ce chiffre était de 101 en 2015.

La notification des résultats du CEB pouvant avoir lieu à des moments différents en fonction des établissements, ce chiffre n'est pas encore définitif.
Pour information, les parents d'élèves ont 10 jours pour introduire leur recours à partir de la notification des résultats par l'établissement.

Contacts

Service Communication et Relations publiques :

age.presse@cfwb.be
02/ 690 80 31

Plus d'informations sur le CE1D ou le CESS :

www.enseignement.be/ce1d
www.enseignement.be/cess